

PREFECTURE DU NORD  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA  
JEUNESSE ET DES SPORTS DU  
NORD  
74, rue des Arts  
59044 LILLE Cedex

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LE PREFET  
de la Région Nord -  
Pas de Calais  
Officier de la Légion  
d'Honneur

COPIE

Vu l'Ordonnance du 2 Octobre 1943 rendue applicable par ordonnance du 9 Août 1944

Vu le Decret n° 84-567 du 4 Juillet 1984

Vu la Circulaire n° 85-16 B du 24 Janvier 1985

Vu l'Arrêté Préfectoral du 19 Février 1991 donnant délégation de signature à Monsieur Robert LECOCQ, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports à l'effet de signer les décisions d'agrément des associations de Jeunesse et d'Education Populaire.

ARRETE

ARTICLE 1er


L'Association dite : Association Découverte Aventure Vacances  
Enregistrée à la Sous-Préfecture de : Dunkerque  
le : 12 Août 1987  
Sous le numéro : 5374  
dont le siège social est situé : 35 A rue de Picardie 59210  
COUDEKERQUE BRANCHE  
est agréée sous le numéro : 59 968

ARTICLE 2

Le Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE le 7 Janvier 1992

Pour le PREFET  
Le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

  
R. LECOCQ